

NOTE SUR LES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES EXPLOITATION DE L'USINE D'INCINERATION

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE EXERCICE 2008

Le rapport annuel du délégataire retrace le fonctionnement du site pendant l'année écoulée. Il présente des indicateurs techniques et financiers relatifs à l'activité de l'unité de valorisation énergétique de REIMSMETROPOLE.

I – Présentation du site

L'usine de valorisation énergétique des déchets ménagers de la Collectivité est implantée Z.I. des Essillards – Chemin du Moulin de Vrilly à Reims. Cette unité est construite, mise à disposition, exploitée et entretenue conformément à la convention de concession signée le 11 mai 1984 (article 1 de la convention de concession). Elle est exploitée par la société REMIVAL. Cette convention a fait l'objet de 25 avenants entre 1984 et 2008.

En 2008, ce sont **68 540 tonnes** de déchets ménagers livrées par la CAR qui ont été réceptionnés sur Rémodal (soit une nouvelle diminution de – 1,5 % par rapport à 2007). Cette diminution peut s'expliquer entre autre par l'augmentation des tonnages collectés au niveau des déchets recyclables (+ 193 tonnes) et de la fréquentation importante de nos déchetteries (+ 1 100 tonnes en 2008 par rapport à 2007). Au final, avec les apports extérieurs, REMIVAL a reçu sur son site **78 768 tonnes** de déchets, soit 0,3% de plus que l'année précédente.

La valorisation énergétique des déchets est assurée par des chaudières situées au dessus de chaque four, produisant de la vapeur surchauffée à partir de la chaleur dégagée par la combustion des déchets. Cette vapeur est :

- transformée en électricité pour répondre partiellement aux besoins de l'usine : **4 421 MWh (+ 26 % par rapport à 2007)**,
- prélevée par la chaufferie urbaine du quartier Croix-Rouge pour assurer la production d'eau chaude domestique : **70 958 MWh (données 2008 : + 15 % par rapport à 2007, soit 34 % des besoins de la chaufferie)**

La DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) a veillé mensuellement au respect de dispositions réglementaires grâce aux éléments transmis par l'exploitant et aux contrôles réglementaires réalisés par des organismes agréés. La DRIRE a réalisé sa visite d'inspection annuelle en mars 2008. Le principal objectif de cette visite était d'examiner la présence du document technique Amiante, les modalités de prévention du bruit et des vibrations et celles relatives aux risques et à la sécurité. Ce contrôle a confirmé de nouveau la conformité de notre installation par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur.

II - Les faits marquants de 2008 :

L'année 2008 a été marquée par :

- la réalisation des travaux de mise en place d'un broyeur à encombrants. Celui-ci est entré en service le 1^{er} octobre 2008 et broye les encombrants de déchetteries et des bennes de rues. Le montant définitif des travaux a été arrêté à 807 533 €, montant total à financer.
- la décision de la collectivité de mettre en œuvre un procédé de traitement des Oxydes d'Azote plus drastique que ce qui est préconisé par la réglementation actuelle, à savoir la mise en place d'un système de traitement catalytique des gaz de combustion permettant d'atteindre des seuils de rejets pour les oxydes d'azote inférieurs à 80 mg/Nm³. Cette décision a été notifiée à la Société REMIVAL le 30 octobre 2008.

III – Indicateurs techniques

1. Les Flux :

Flux livrés par la Collectivité : **68 540 tonnes**

- ✘ Déchets ménagers et assimilés :
 - Ordures ménagères résiduelles : 61 179 t
 - Refus de tri : 1 689 t
 - Encombrants de déchetteries : 3 789 t
 - Encombrants Benne de Rues : 265 t
- ✘ Déchets municipaux :
 - Déchets des services techniques : 596 t
 - Encombrants des services techniques : 80 t
 - Déchets des marchés de bouche : 942 t

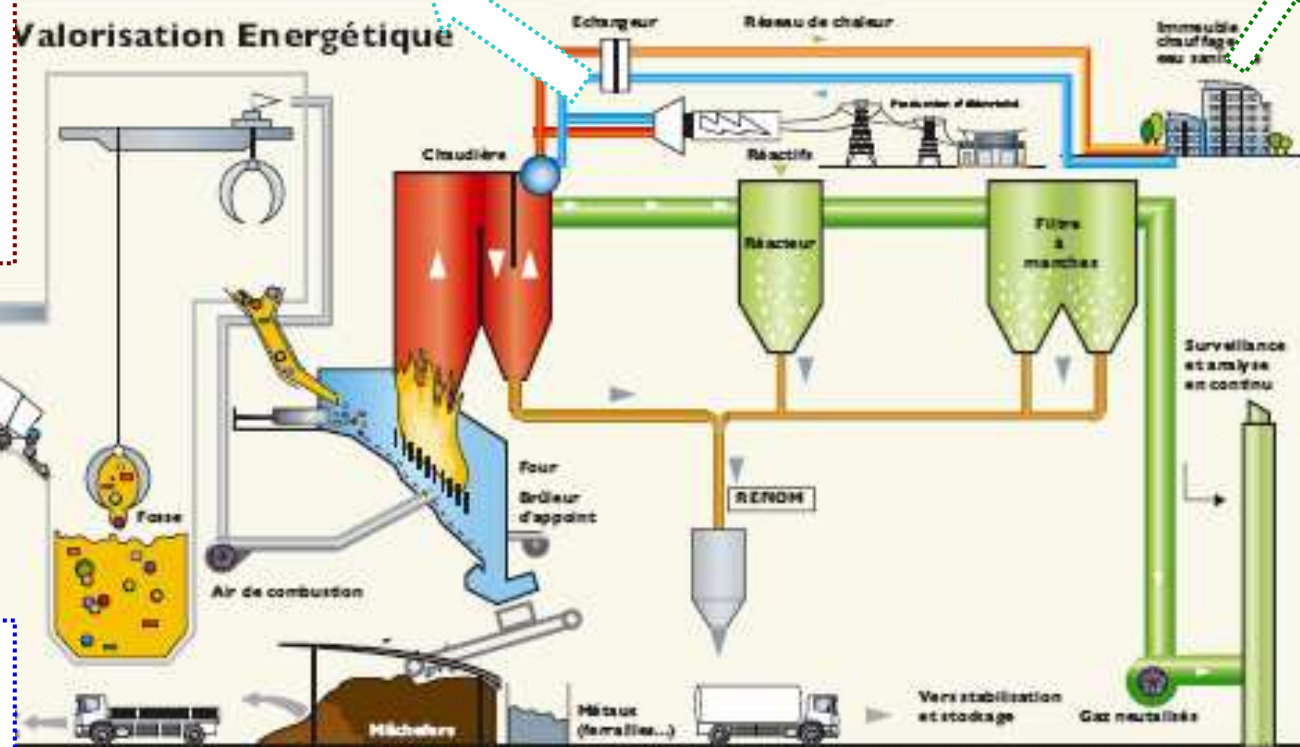
3 286 tonnes de déchets détournés vers le CET II de Pargny-les-Reims (51) pendant les arrêts techniques et la mise en place du broyeur

Autres Flux : **10 228 tonnes**

- ✘ Déchets ménagers et assimilés :
 - Ordures ménagères résiduelles : 6 831 t
- ✘ Déchets Industriels Banals :
 - Déchets industriels : 3 161 t
 - Médicaments (CYCLAMED) : 236 t

Electricité produite et autoconsommée sur le site : **4 421 MWh**

Valorisation Energétique



REMOVAL

18 529 tonnes de mâchefers évacués vers la plateforme de valorisation de la Collectivité réparties :

- 16 290 tonnes produites par les déchets de la Collectivité
- 2 239 tonnes produites par les déchets autres

1 497 tonnes de métaux ferreux pris en charge par ROLANFER à Uckange (57)

2 859 tonnes de REFIOM évacuées vers l'Installation de Stockage des Déchets Dangereux de Laimont (57) dont 2 515 tonnes produites par les déchets de la Collectivité

2. Le suivi de différents paramètres :

• **Les rejets atmosphériques**

Conformément à l'arrêté préfectoral d'exploitation, REMIVAL est conforme à la réglementation en vigueur (Arrêté Ministériel du 20 septembre 2002 applicable au 28 décembre 2005). D'autre part, le plan de surveillance de l'impact sur l'environnement qui a été mis en place autour du site avec l'implantation de 9 jauges destinées à recueillir les retombées de poussières environnantes pour les quantifier et les analyser a conclu pour 2007 à :

« Les niveaux mesurés en dioxines et en métaux lourds, sur les sites à proximité de REMIVAL et sur la période considérée, sont conformes à ce que l'on peut attendre dans un milieu non impacté par une source fixe locale. »

(source : Etude des retombées atmosphériques autour du centre de valorisation énergétique des déchets de REIMSMETROPOLE – Campagne 2008 réalisée par ATMO Champagne-Ardenne).

• **Les dioxines**

Les résultats des mesures réglementaires des dioxines réalisées par un organisme agréé ont été :

	Avril 2008		Juillet 2008	
	Four n°1	Four n°2	Four n°1	Four n°2
Dioxine [ng/Nm ³]	< 0,02	< 0,02	< 0,02	< 0,02
Seuil réglementaire [ng/Nm ³]	0,1			

• **Les mâchefers**

Depuis le 1^{er} juin 2005, les mâchefers produits sur le site exploité par REMIVAL transitent par une plateforme d'élaboration et de maturation des mâchefers afin d'évoluer vers un matériau qui sera utilisé en technique routière et permettra, ainsi de réduire l'enfouissement des déchets dans des centres de stockage de déchets ultimes de classe 2. En 2008, se sont **18 529 tonnes de mâchefers** qui ont été traités sur la plate forme de valorisation TRIVALFER (donc 16 290 tonnes ayant pour origine les déchets de l'agglomération). **Il est à noter qu'aucune tonne de mâchefers n'a été expédiée en CDSU 2 en 2008.**

IV – Indicateurs financiers

1. Sommes versées par la collectivité à la société REMIVAL :

Postes de dépenses	Dépenses 2008 [€TTC]
TOTAL DES DEPENSES dont 6 153 k€TTC pour le traitement des déchets 1 002 k€TTC pour le traitement des REFIOM 237 k€TTC pour la refacturation des taxes 134 k€ pour l'évacuation des mâchefers	7 525 510
RECETTES (vente chaleur, récupération de TVA)	56 909
TOTAL [€ T.T.C.]	7 468 601 Soit 109 € T.T.C./tonne

2. Compte-rendu financier de la société REMIVAL (données liasses fiscales 2008) :

	Montant [k€]
Total des produits (liasse fiscale – HL) <i>dont 66% proviennent de l'agglomération</i>	10 664
Total des charges (liasse fiscale – HM)	9 602
BENEFICE ou PERTES	+ 1 062 k€

Le résultat d'exploitation de REMIVAL est en forte progression sur 2008, puisqu'il passe de + 272 K€ sur 2007 à 814 K€ avec notamment :

- la prise en compte de 166 K€ de prime d'assurances,
- une forte progression des recettes de vente d'énergie de 2 025 K€ (le volume de chaleur vendu approchant le niveau constaté sur 2006 : 70 869 MWh sur 2008 pour 73 861 MWh sur 2006 ;
- un maintien des recettes d'exploitation (tonnages collectivité) à 7 064 K€ (compensation de la baisse tendancielle des tonnages apportés par la collectivité par la formule d'indexation sur les tarifs)

Le résultat 2008 reste grevé par le niveau de la redevance de crédit bail qui a servi à financer la majeure partie des équipements : le loyer financier passe de 2,6 M€ en 2006 à 3,2 M€ en 2007, puis à 3,4 M€ en 2008 par le jeu de conditions d'indexation contractualisées dès le démarrage du contrat.

Les dépenses de gros entretien et de gros renouvellement (908 K€ HT) sont globalement en progression par rapport aux exercices précédents avec 646 K€ de dépenses de gros entretien et 262 K€ de dépenses de gros renouvellement. L'augmentation reste concentrée sur les opérations de gros entretien.

Les détournements d'OM et les charges de sous traitance liées sont en diminution sur l'exercice 2008 par la recherche d'une meilleure coordination des arrêts techniques (11 677 T sur 2007 pour 5 664 T sur 2008).